

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 2 mai 2022 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Guillaume Landry, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Est absent : Dany Langlois

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

2022-122 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance du 2 mai 2022. Il est 19 h.

ADOPTÉ

5 personnes présentes dans la salle.

2022- 123 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Aucune question.

CORRESPONDANCES DU MOIS D'AVRIL 2022

- 1 FD.60 Demande de don
 Comité des locataires OMH de East Angus
- 2 FD.20 Accusé réception – Résolution crise Ukraine
 Cabinet du premier ministre du Canada

2022-124 CORRESPONDANCES D'AVRIL 2022

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les correspondances du mois d'avril 2022 soient reçues.

ADOPTÉ

2022-125

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2022 soient acceptés tels que présentés, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies. **ADOPTÉ**

2022-126

SIGNATURES ENTENTE – 911 - BELL

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la mairesse, Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'entente concernant le service 911 avec la compagnie Bell.

ADOPTÉ

2022-127

CESSION PARCELLE DE TERRAIN – HAN LOGEMENT

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de East Angus les documents concernant la cession à titre gratuit d'une partie du lot 6 195 187, d'environ 1940 m².

Il est entendu que les frais de lotissement, d'arpentage, de notaire et tous les autres frais relatifs à la cession de terrain seront à la charge de Han logement.

Cette cession est effectuée sans garantie légale.

ADOPTÉ

2022-128

SIGNATURES BAIL – CDC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier, Bruno Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le bail de location du bâtiment de la Vieille Gare entre la Ville et la CDC du Haut-Saint-François pour une période de 5 ans.

ADOPTÉ

2022-129

SIGNATURES – PROTOCOLE DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR)

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la mairesse Lyne Boulanger ainsi que le greffier-trésorier, Bruno Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente du

2022-130 UMQ – PROGRAMME D’ASSURANCES DES OBNL

ATTENDU QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l’assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu’ils encourent ou font encourir ;

ATTENDU QUE L’Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d’assurabilité et afin d’aider ainsi les OBNL ;

ATTENDU QUE L’UMQ procédera sous peu à un appel d’offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d’identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d’assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié ;

ATTENDU QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l’UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d’administration de l’UMQ;

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l’unanimité des conseillers présents, la mairesse n’ayant pas voté.

Que ce Conseil autorise la Ville de East Angus à faire partie du regroupement pour lequel l’UMQ procédera sous peu à un appel d’offres public en vue d’identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d’assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l’appel d’offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

policy_number	Name	address
OSBL-201777	Chevaliers de Colomb Conseil 2649	143 Saint-Pierre

ADOPTÉ

2022- 131 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l’unanimité des conseillers présents, la mairesse n’ayant pas voté.

QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois d’avril au montant de 265 643.87 \$ (194 758.60 \$ par chèque et 70 885.27 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois d’avril au montant de 64 786.75 \$ soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ

2022-132 DÉPÔT RAPPORT SUR LA SITUATION BUDGÉTAIRE

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le rapport sur la situation budgétaire de la Ville au 25 avril 2022 ainsi que le rapport comparatif, datés du 26 avril 2022, soient acceptés, tels que présentés par le greffier-trésorier.

ADOPTÉ

2022-133 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 181 442 (228, RUE ANGUS NORD)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de la compagnie 9414-0449 Québec inc. qui est à l'effet d'autoriser :

- 1) D'autoriser une superficie totale pour une aire d'agrément d'un projet intégré de 11 % au lieu de 15 % minimalement;

Conditionnellement à ce que :

- a) L'aire d'agrément située entre le bâtiment 2 proposé (B2) et le bâtiment 3 proposé (B3) soit aménagée de façon à ce que des arbustes ou autres végétaux entourent l'aire, qu'un ou des bancs soient installés et que minimalement 2 arbres soient plantés;
 - b) L'aire d'agrément située entre le bâtiment 3 proposé (B3) et le bâtiment 4 proposé (B4) soit aménagée de façon à ce que des arbustes ou autres végétaux entourent l'aire, qu'un ou des bancs soient installés et que minimalement 3 arbres soient plantés;
 - c) Soit ajouté une aire d'agrément au nord du bâtiment 6 proposé (B6); cette aire d'agrément doit être aménagée de façon à ce que des arbustes ou autres végétaux entourent l'aire, qu'un ou des bancs soient installés et que minimalement 2 arbres soient plantés;
 - d) L'aire d'agrément situé à l'est du bâtiment 8 (B8) proposé soit agrandie;
 - e) Au préalable, un plan d'aménagement pour chacune des aires d'agrément devra obligatoirement être soumis pour approbation par le service d'urbanisme. À prévoir plantations d'arbres et divers aménagements, tels que pas de jardin, trottoir, aménagement paysager, aire de jeux, bancs et autres.
- 2) D'autoriser des superficies pour une aire d'agrément d'un projet intégré inférieure à 200 mètres pour certaines aires;
 - 3) D'autoriser une distance inférieure à 6 mètres entre l'aire de stationnement et les lignes du lot commun.

Conditionnellement à ce que :

- a) Pour les cases de stationnement situées à l'est du bâtiment proposé 1 (B1), soit de la remise B1 jusqu'au début de la sixième case, l'aménagement d'un écran visuel est obligatoire. Cet aménagement doit être composé de conifères d'une hauteur minimale de 1,8 mètre à sa plantation. La plantation doit être très dense de façon à ce que les cases de stationnements ne soient pas visibles. Au préalable, un plan d'aménagement devra obligatoirement être soumis pour approbation par le service d'urbanisme.
- b) Pour les 15 cases de stationnement situées à l'est du terrain, il faut prévoir la plantation de plusieurs conifères. Au préalable, un plan d'aménagement devra obligatoirement être soumis pour approbation par le service d'urbanisme.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'autoriser la dérogation

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par la compagnie 9414-0449 Québec Inc. soit acceptée telle que présentée, le plan intitulé (Conditions pour approbation de la dérogation mineure) faisant partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉ

2022-134 DÉROGATION MINEURE – LOT 6 281 907 (171, RUE ANGUS NORD)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure du Club de Golf East Angus inc. qui est à l'effet d'autoriser l'implantation de deux réservoirs extérieurs dans la cour avant.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'autoriser la dérogation

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par le Club de golf East Angus soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉ

2022-135 DEMANDE CPTAQ - DOMTAR

ATTENDU QUE la compagnie Domtar inc. nous a expédié une demande d'avis sur la conformité à la réglementation municipale d'une demande d'autorisation de récolte présentée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec;

ATTENDU QUE cette demande est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur;

ATTENDU QUE cette demande affecte les lots dont la liste est jointe à la présente.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

PAR CONSÉQUENT, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU DE CE QUI SUIT :

Recommander à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accueillir la demande de la compagnie Domtar inc. compte tenu que cette dernière est conforme à la réglementation municipale applicable;

Permettre à la compagnie Domtar inc. d'effectuer des récoltes forestières, selon les modalités décrites, sur les lots visés sur le territoire de la Ville de East Angus.

ADOPTÉ

2022-136 CA – DÉVELOPPEMENT GAULEY

ATTENDU QUE monsieur Martin Carrier demande un CA pour l'ouverture de la rue Alexander-Bothwell.

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville s'engage à prendre possession du réseau de distribution d'eau potable, de l'égout sanitaire et des ouvrages de gestion des eaux pluviales à la fin du projet.

De plus, la Ville de East Angus s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales selon le programme d'entretien préparé par l'ingénieur. **ADOPTÉ**

2022-137 PIIA – 261, RUE WARNER

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujéti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 26 avril 2022, a étudié la demande de permis pour le changement de la porte principale ainsi que le changement des fenêtres en façade de la rue Warner et vers la rue Angus Nord de l'immeuble du 261, rue Warner;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise l'inspecteur à délivrer le permis de rénovation au propriétaire du bâtiment situé au 261 rue Warner.

ADOPTÉ

2022-138 EMPIÈTEMENT DE LA VOIE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT la demande de la Rôtisserie Angus.

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville autorise la Rôtisserie Angus à empiéter sur la voie publique, soit sur la rue Angus Nord et Bilodeau pour l'emplacement d'une terrasse temporaire entre le 1^{er} avril et le 14 novembre.

Les installations de cette terrasse devront être retirées entre le 15 novembre et le 31 mars.

ADOPTÉ

2022-139 NOMINATION – MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil nomme les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme :

Mme Nicole Bernier, commissaire

Mme Lyne Boulanger, présidente

Mme Sabrina Denault Lapointe, commissaire

M. Normand Graillon, commissaire
M. Jean-Pierre Létourneau, commissaire
Mme Hélène Nault, commissaire
M. Richard Ravary, commissaire

Membres n'ayant pas de droit de vote :

Mme Maude Boivin, inspectrice en environnement et bâtiment
M. Jean Dion, inspecteur en environnement et bâtiment
M. David Fournier, directeur général

ADOPTÉ

**2022-140 ADJUDICATION DE CONTRAT – CONTRÔLE QUALITATIF
DES SOLS ET MATÉRIAUX – PROLONGEMENT DE LA RUE
SAINT-GÉRARD**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations
auprès de trois fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre;

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat de contrôle qualitatif des sols et matériaux pour le
projet de prolongement de la rue Saint-Gérard à la compagnie Englobe, pour un
montant de 11 973.50 \$, conformément au document daté du 14 avril 2022.

ADOPTÉ

2022-141 LOCATION – LOADER CASE 621F-G

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations
auprès de deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux offres;
Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville loue un chargeur sur roues Case 621F-G de la compagnie Longus
pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 30 avril 2023 pour un montant de 6 550
\$ par mois excluant les taxes, selon le document daté du 28 mars 2022.**ADOPTÉ**

**2022- 142 ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT D'UNE
PELLE**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat d'achat d'une pelle OH4400PH Côté ainsi que les
équipements d'attache à la compagnie Longus pour un montant de 36 500 \$
excluant les taxes, selon le document daté du 28 mars 2022.
ADOPTÉ

**2022-143 ADJUDICATION DE CONTRAT – CABINE ET SOUFFLEUR
POUR LE TRACTEUR KUBOTA**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat d'achat d'une cabine chauffée/climatisée ainsi qu'un souffleur pour le tracteur Kubota à la compagnie Les équipements R.M. Nadeau, pour un montant de 18 461.90 \$, conformément au document daté du 9 avril 2022.

ADOPTÉ

2022-144 EXTENSION CONTRAT BALAYAGE DE RUE

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que le conseil autorise l'extension du contrat de balayage de rue pour l'année 2023 avec l'entreprise Myrroy Inc. conformément à l'appel d'offres de 2019

ADOPTÉ

2022-145 ADJUDICATION DE CONTRAT – PORTE DE GARAGE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la Ville adjuge le contrat d'achat et d'installation d'une porte de garage à l'aréna Robert-Fournier, à l'entreprise Portes de garage Mackie Sherbrooke pour un coût de 8 382.18 \$, incluant les taxes, selon le document daté du 5 avril 2022.

ADOPTÉ

2022-146 SIGNATURES – ENTENTE DE DÉPART – PAUL ST-CYR

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics Paul St-Cyr a effectué une demande d'entente pour une fin d'emploi avec la Ville de East Angus;

ATTENDU QUE la Ville de East Angus est favorable à prendre entente avec l'employé Paul St-Cyr;

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Il est proposé d'autoriser Lyne Boulanger, mairesse ainsi que les conseillers Michel Champigny et Denis Gilbert à signer l'entente de fin d'emploi avec le directeur des travaux publics Paul St-Cyr.

ADOPTÉ

2022-147 EMBAUCHE – MARIO DOLBEC

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville engage monsieur Mario Dolbec à titre de directeur des travaux publics par intérim et que la mairesse, Lyne Boulanger ainsi que les conseillers Michel Champigny et Denis Gilbert soient autorisés à signer le contrat de travail.

ADOPTÉ

**2022-148 TRAVERSES PIÉTONNIÈRES – INTERSECTION RUE
MAPLE ET ANGUS SUD (ROUTE 214)**

CONSIDÉRANT QUE la traverse piétonnière est utilisée par plusieurs écoliers;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs camions et automobilistes ne respectent pas la traverse piétonnière;

Il est unanimement résolu

QUE la Ville demande au ministère des Transports d'installer des feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) à la traverse piétonnière de la rue Angus Nord (Route 214), à l'intersection de la rue Maple. **ADOPTÉ**

2022-149 RAPPORT DE BRUIT – CHEMINÉE GRAPHIC PACKAGING

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la Ville de East Angus ont déposé une plainte au ministère de l'Environnement concernant le bruit de la cheminée de l'entreprise Graphic Packaging.

CONSIDÉRANT QUE la Ville, suite à une demande d'accès à l'information, a obtenu un rapport.

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville demande au ministère de l'Environnement d'obtenir davantage d'informations concernant le nombre de décibels occasionné par l'industrie et également le bruit occasionné par le camionnage sur la rue Saint-François (Route 214).

ADOPTÉ

**2022-150 DON – COMITÉ DES LOCATAIRES OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE EAST ANGUS**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville offre un don de 50 \$ au comité des locataires de l'Office municipal d'habitation de East Angus.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970.

ADOPTÉ

2022- 151 REMERCIEMENTS – GÉRALD ST-LAURENT

Il est unanimement résolu

QUE la Ville adresse des remerciements à monsieur Gérald St-Laurent, pour sa disponibilité et le beau travail effectué à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme depuis le 6 août 2001.

ADOPTÉ

**2022-152 ADOPTION RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 822 –
RÈGLEMENT FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS
MUNICIPAUX**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le règlement numéro 822 intitulé « Règlement 822 fixant la rémunération
des élus municipaux » soit adopté.

ADOPTÉ

**2022-153 ADOPTION RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 823 – CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE EAST ANGUS**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le règlement numéro 823 intitulé « Règlement 823 - Code d'éthique et de
déontologie des élus municipaux de la Ville de East Angus » soit adopté.

ADOPTÉ

**2022-154 ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 824 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN
D'URBANISME NUMÉRO 744 POUR AGRANDIR UNE ZONE
ResH À MÊME UNE ZONE I**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le premier projet de règlement numéro 824 intitulé « « Règlement 824 –
modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 744 pour agrandir une zone
ResH à même une zone I » soit adopté.

ADOPTÉ

**2022-155 ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 825 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 745 POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA
ZONE Rc-7 À MÊME LA ZONE I-4**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le premier projet de règlement numéro 825 intitulé « Règlement 825 –
modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour l'agrandissement de la zone
Rc-7 à même la zone I-4 » soit adopté.

ADOPTÉ

**2022-156 DATE D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DES
PROJETS DE RÈGLEMENT 824 ET 825**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté

Que l'assemblée publique de consultation des projets de règlement 824 et 825 soit fixée au 24 mai 2022 à 13 h 30, à l'Hôtel de Ville de East Angus.

ADOPTÉ

2022-157 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 826 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL 685

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Champigny avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 826 intitulé « Règlement 826 modifiant le règlement général 685 » sera présenté pour adoption.

ADOPTÉ

2022-158 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 826 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL 685

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le projet de règlement numéro 826 intitulé « Règlement 826 – Modifiant le règlement général 685 » soit déposé.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

2022- 159

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 46.

ADOPTÉ

**Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, greffier-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédits disponibles

Numéro

Nom

2022-131

Approbation des comptes

2022-137

PIIA – 261, rue Warner

2022-140 Adjudication de contrat – Contrôle qualitatif des sols et matériaux – Prolongement de la rue Saint-Gérard
2022-141 Location – Loader Case 621F-G
2022-142 Adjudication de contrat – Achat d'une pelle
2022-143 Adjudication de contrat – Cabine et souffleur pour le tracteur Kubota
2022-144 Extension contrat balayage de rue
2022-145 Adjudication de contrat – Porte de garage
2022-146 Signatures – Entente de départ – Paul St-Cyr
2022-147 Embauche – Mario Dolbec
2022-150 Don – Comité des locataires Office municipal d'habitation de East Angus